



EMCR de l'ADRET



En vertu de la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEX) et de l'ordonnance associée (OPPEX), les communes d'Arbaz, d'Ayent et de Grimisuat disposent ensemble d'un état-major de conduite régional : **l'EMCR de l'ADRET**.

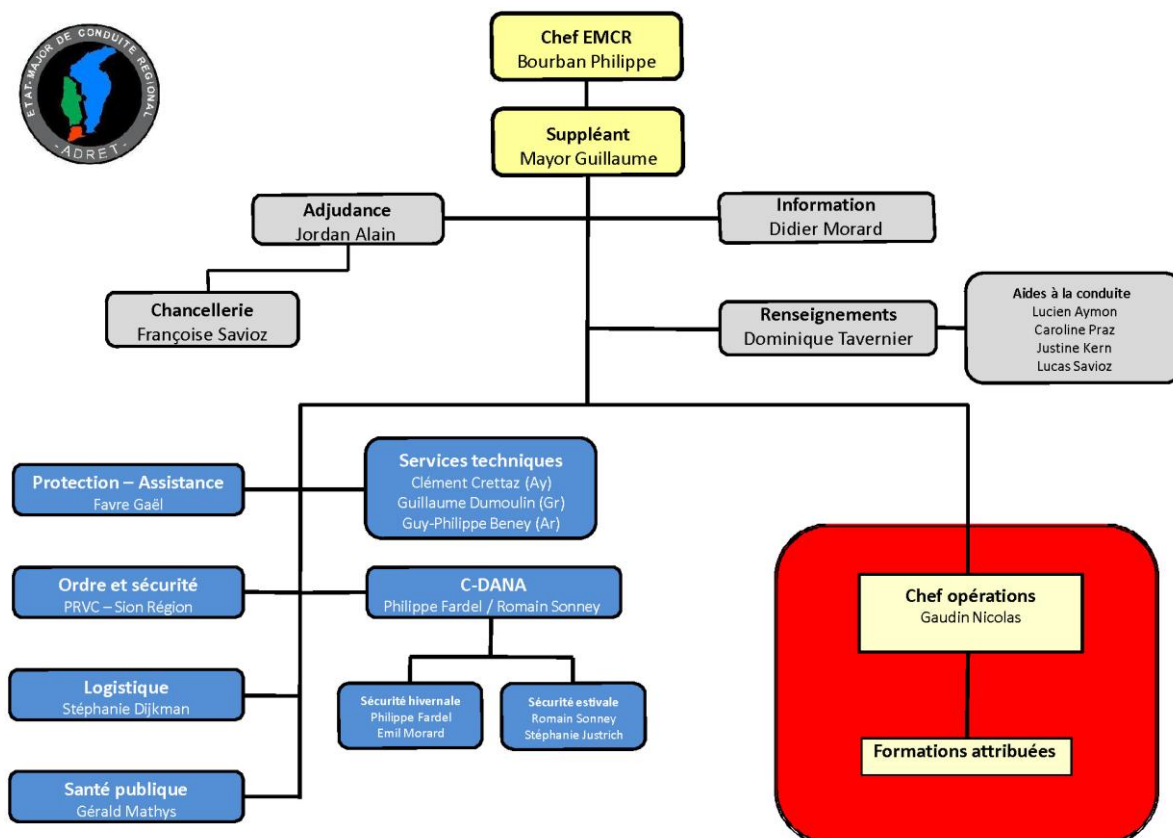
En cas de situations particulières ou extraordinaires (catastrophes), la conduite est assurée de manière modulaire :

- à l'échelon cantonal par l'organe cantonal de conduite (OCC) et,
- à l'échelon communal, par les états-majors de conduite communaux ou régionaux (EMCR).

MISSIONS de l'EMCR

- **Inventorier les risques** : définir le plus précisément possible quelle est leur emprise sur le territoire.
- **Former les membres de l'état-major** : acquérir les connaissances spécifiques au travail d'état-major.
- **Etablir un recensement des moyens matériels et humains** : outil à disposition pour la gestion de catastrophes.
- **Mettre en place une procédure de réception de l'alerte au niveau de la commune**
- **Informar les autorités communales**
- **Mettre en place un dispositif efficace de diffusion de l'alarme à la population**
- **Coordonner les interventions des organisations partenaires**

ORGANISATION



POSTE DE COMMANDEMENT

L'EMCR DE l'ADRET dispose d'un poste de commandement dans l'abri de la protection civile près du CO de St-Romain. Celui-ci est équipé de divers moyens de communication modernes garantissant les liaisons avec les autorités communales et l'organe cantonal de conduite (OCC).

CIS – Commission intercommunale de sécurité

En tant qu'organe de surveillance, la CIS veille à l'établissement du plan d'activités annuel de l'EMCR de l'ADRET et de son budget.

La CIS s'assure que les tâches relatives à la préparation, à l'information et à la mise sur pied en cas de situations particulières ou extraordinaires soient réalisées. Elle se réunit 2 – 3 fois par année.

MEMBRES

La CIS est composé d'un représentant de chaque commune participante ainsi que du chef de l'EMCR et de son remplaçant.

Le président de la CIS est nommé au début de chaque législature. Il y a un tournus entre chaque commune participante :

- | | |
|---|------------------|
| • Président de la CIS, Conseiller communal Grimsuat | Olivier Glassey |
| • Conseiller communal de Arbaz | Alain Décaillet |
| • Président d'Ayent | Mathieu Aymon |
| • Chef de l'EMCR de l'Adret | Philippe Bourban |
| • Remplaçant chef de l'EMCR de l'Adret | Guillaume Mayor |

CONSIGNES de COMPORTEMENT

L'EMCR a élaboré des consignes contenant des instructions et recommandations à suivre en cas de diverses éventualités (danger d'avalanche, évacuation, tremblement de terre, feu, etc.). Ces consignes sont disponibles auprès des administrations communales d'Arbaz, d'Ayent et de Grimsuat et en téléchargement sur les sites internet des communes.

CONSIGNES DE COMPORTEMENT

Pour la population valaisanne



PRU (Points de rencontre d'urgence)

Dans l'éventualité où votre commune serait touchée par une catastrophe ou une situation d'urgence, les POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU) répartis dans tout le canton vous fournissent de l'assistance et d'importantes informations quant à la situation.

Les emplacements des places PRU sont :

- Bureau communal d'Arbaz
- Bureau communal d'Ayent
- Bureau communal de Grimsuat
- Office du tourisme d'Anzère

Elles sont équipées d'une génératrice, de radio de communication avec la Police ou le 144 et de matériel de prise de notes.

Depuis ces places PRU, la population sera redirigée vers des lieux d'accueil.

